



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**18 janvier 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue en visioconférence à l'heure ordinaire des séances du conseil, le dix-huit janvier deux-mille-vingt-et-un (18 janvier 2021) à laquelle sont présents et forment le quorum:

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

**RÉS. 001.01.2020 SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, lequel a été renouvelé par périodes successives;

CONSIDÉRANT le décret numéro 3-2021 du 13 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 22 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.



**4. RÉS. 002.01.2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2021**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
  - 7.1. Autorisation des dépenses incompressibles prévues au budget 2021;
  - 7.2. Appropriation de fonds pour les projets de l'année 2021;
  - 7.3. Aide financière à divers organismes;
  - 7.4. Aide financière à divers organismes externes;
  - 7.5. Inscription au Programme Emploi d'été Canada;
  - 7.6. Comités et commissions du conseil;
  - 7.7. Nomination d'un représentant à l'Office municipal d'habitation des Laurentides;
  - 7.8. Office municipal d'habitation – approbation du budget 2021;
  - 7.9. Modification au poste de mécanicien;
  - 7.10. Embauche d'un technicien en loisirs;
  - 7.11. Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2021;
  - 7.12. Soutien à l'activité de la pêche touristique et sportive au Québec par la modernisation de la Station piscicole de Lac-des-Écorces;
- 8. Travaux publics**
  - 8.1. Mandat pour soumettre une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la stabilisation du terrain sur une partie du parc René-Lévesque;
- 9. Urbanisme et environnement**
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
  - 11.1. Demande d'aide financière à la MRC des Laurentides dans le cadre du programme d'aide Fonds régions et ruralités;
  - 11.2. Don à l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions**
- 14. Avis de motion et règlements**
- 15. Comptes**
  - 15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions**
- 18. Levée de la séance ordinaire**



Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. **RÉS. 003.01.2021                    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 portant sur le budget dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 soient approuvés tels que rédigés.

Adoptée

7.1 **RÉS. 004.01.2021                    AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES  
PRÉVUES AU BUDGET 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être approuvées par le conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement selon la date d'échéance ou les modalités prévues par la dépense.



Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 à 139	103 981 \$
Salaires	140 à 150	1 873 982 \$
Cotisations de l'employeur	200 à 299	462 394 \$
Poste et transport	320 à 329	13 006 \$
Téléphonie	331	31 905 \$
Gestion piscine, analyses d'eau	411	55 365 \$
Assurance générale	421	83 632 \$
Services de la Sûreté du Québec	441	383 178 \$
Contrat de déneigement	443	212 520 \$
Collecte des matières résiduelles	446	159 952 \$
Gardiennage et sécurité	451	2 407 \$
Immatriculation des véhicules	455	15 745 \$
Cotisations et abonnements	494	44 222 \$
Location de bâtiment	511	6 600 \$
Location de terrain	512	1 370 \$
Location de matériel	513	1 100 \$
Électricité	681	165 560 \$
Intérêts sur la dette à long terme et frais d'émission	800 à 899	101 788 \$
Quote-part MRC	951	508 072 \$
Quote-part OMH	963	18 000 \$
	<b>Total des dépenses incompressibles</b>	<b>4 244 779 \$</b>
	<b>Total du budget</b>	<b>6 200 891 \$</b>
	<b>% des dépenses incompressibles sur le budget total</b>	<b>68.45 %</b>

Adoptée

**7.2 RÉS. 005.01.2021 APPROPRIATION DE FONDS POUR LES PROJETS DE L'ANNÉE 2021**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
 APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses pour les projets acceptés lors du budget 2021, selon le mode de financement suivant :

- Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté, au coût net maximal de 403 031 \$ réparti dans chaque projet selon tableau ci-dessous. Tout solde résiduaire est retourné dans l'excédent non affecté.



Logiciel de gestion documentaire	19 239 \$
Logiciel Première Ligne	4 720 \$
Entretien électrique de la caserne des pompiers + peinture 2 <sup>e</sup> étage	5 564 \$
Réparation du plafond de la caserne	4 525 \$
Nouvelle salle de formation à la caserne	4 167 \$
Place de rangement pour le SSI	9 239 \$
Remplacement des lumières portatives des pompiers	2 646 \$
Collecte carton ICI	23 019 \$
Équipe de chauffeurs estivale	69 120 \$
Mécano	21 306 \$
Conteneur pour stockage voirie	20 998 \$
Conteneur pour vidange chemin de la Baie et chemin du Petit-Caribou	40 945 \$
Travaux de barrage du Lac-Labelle	154 332 \$
Ajout du volet mobilité à Accèscité Territoire	5 532 \$
Tables en plastique	3 855 \$
Bandes amovibles	8 924 \$
Journalier - temporaire - 8 semaines à 20 h par semaine	4 900 \$

- Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées du fonds de parcs et terrains de jeu, au coût net maximal de 71 917 \$ réparti dans chaque projet selon tableau ci-dessous.

Stabilisation des berges – Bureau d'accueil touristique	68 242 \$
Affiche à la gare – informations sentiers	3 675 \$

- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au projet de mandat de plans et devis pour le chemin du Lac-Labelle soient appropriées de l'excédent non affecté réservé aux infrastructures, au coût net maximal de 104 988 \$.
- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au projet de servitude d'égout et aqueduc soient appropriées de l'excédent non affecté réservé au fonds de développement économique, au coût net maximal de 24 672 \$.
- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au projet de réfection de l'érosion du chemin du Moulin soient appropriées du fonds carrières et sablières, au coût net maximal de 52 494 \$.
- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au projet d'achat d'un véhicule usagé pour concierge soient appropriées de l'excédent non affecté réservé au renouvellement de la flotte de véhicule, au coût net maximal de 15 748 \$.

Adoptée



**7.3 RÉS. 006.01.2021 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents demandés par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- Association des propriétaires au lac Labelle: 2 000 \$
- Association des propriétaires du lac Joly: 1 000 \$
- Association chasse et pêche de Labelle: 1 500 \$
- Cercle de Fermières 250 \$
- Chambre de Commerce de Labelle: 4 000 \$
- Club de ski de fond de Labelle: 2 000 \$
- Comité de la Gare: 2 000 \$
- Comité des Loisirs: 6 000 \$
- Comptoir d'Entraide de Labelle: 10 000 \$
- Fondation école primaire Le Tremplin : 500 \$
- Maison des Jeunes de Labelle: 5 000 \$
- Au Club Quad, l'équivalent du montant du compte de taxes annuel.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, postes budgétaires 02-701-90-970 et 02-470-00-970.

D'accorder et de verser à l'Association des propriétaires au lac Labelle un montant de 15 000 \$ pour la gestion du débarcadère.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit prise à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-470-00-970.

D'accorder et de verser aux organismes, en vertu du règlement 2016-260 ou de la résolution 279.10.2017, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents requis selon ladite politique ainsi que la copie de la facture de déneigement du chemin avec la preuve que la somme est acquittée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- APROLL 25 000 \$
- Association de la branche Ouest/Chadrofer: 1 957 \$
- Association du chemin de la Pointe-des-Pins: 1 457 \$
- Propriétaires Chemin des Tourterelles 1 087 \$
- Association de la branche nord du chemin Petit Lac-Caribou 1 522 \$

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-330-00-970.

Adoptée



7.4 **RÉS. 007.01.2021 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES EXTERNES**

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes qui en ont fait la demande et qui ont respecté les exigences particulières émises par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- Écluse des Laurentides: 2 525 \$
- Fondation école primaire La Relève 200 \$
- Fondation médicale des Laurentides – Ste-Agathe 2 444 \$
- Opération Nez-Rouge: 500 \$
- Palliaccio : 1 000 \$
- Paroisse Notre-Dame de la Rouge 225 \$
- Polyvalente Curé-Mercure (Gala Mercures): 250 \$
- Parc national du Mont-Tremblant, le montant de la facture, mais n'excédant pas 7 000 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée

7.5 **RÉS. 008.01.2021 INSCRIPTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour les emplois d'été, soit Emplois d'été Canada, offert par Service Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise l'implication des jeunes dans le milieu et la rétention des jeunes dans la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère aux préoccupations nationales en matière d'emploi et souhaite répondre aux besoins locaux, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De faire une demande de subvention, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, à Service Canada, pour l'été 2021, pour les postes suivants :

- animateur (moniteur) au camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;
- Préposé aux espaces verts;
- Préposé au bureau d'accueil touristique.

Que la directrice des finances et DGA soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, la demande de subvention ainsi que tous les documents se rattachant à cette demande.

Adoptée



**7.6 RÉS. 009.01.2021 COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 278.12.2019 par laquelle M. Patrice Charette, prévoyant s'absenter pour quelques mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été remplacé sur divers comités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution pour rétablir M. Charette dans la plupart de ses fonctions, sauf en ce qui concerne le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De rétablir M. Patrice Charette dans ses fonctions de responsable du Comité des travaux publics et du Comité de la Gare ainsi que de responsable de la Municipalité au conseil d'administration du Manoir Labellois.

Adoptée

**7.7 RÉS. 010.01.2021 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES LAURENTIDES**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer M. Yvan Guindon à titre de représentant de la Municipalité de Labelle au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Adoptée

**7.8 RÉS. 011.01.2021 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – APPROBATION DU BUDGET 2021**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 concernant l'ensemble immobilier numéro 2370 de Labelle.

Que la contribution municipale prévue de 721 \$ (sept cent-vingt et un dollars) soit versée en février.

Adoptée





**7.9 RÉS. 012.01.2021 MODIFICATION AU POSTE DE MÉCANICIEN**

CONSIDÉRANT QUE l'entretien préventif des véhicules est une priorité;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer tous les entretiens et réparations nécessaires à notre flotte de véhicules, l'horaire de 32 heures par semaine est insuffisant;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier le poste de mécanicien pour en faire un poste à temps complet, soit 40 heures par semaine.

Adoptée

**7.10 RÉS. 013.01.2021 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'embauche de M. Christophe Fourier à titre de technicien en loisirs à temps complet à partir du 25 janvier 2021 conformément à l'article 4.02 de la convention collective en vigueur avec une période d'essai de 18 semaines, tel que modifié par la lettre d'entente numéro 2017-02.

Adoptée

**7.11 RÉS. 014.01.2021 APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2021**

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière de la Municipalité de Labelle a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 6 mai 2021 conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière de la Municipalité de Labelle doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :



Matricule	Ancien cadastre	Lot rénové
0018-71-7313	Lot 32B-9, rang A, canton Labelle	5 223 572
0827-22-4267	Lot 242-47, canton Village	5 224 580
0927-68-9378	Lots 285 et P-286, canton Village	5 010 313
1027-17-7441	Lot P-160, canton Village	5 010 658
1121-40-9971	Lot P-2C, rang B, canton Joly	5 518 302
9814-58-5365	Lot 25, rang J, canton Labelle	5 224 932

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ET

QUE Mme Nicole Bouffard, directrice des finances/directrice générale adjointe, soit mandatée à représenter la Municipalité de Labelle lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 6 mai 2021, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

Que le montant de cette dépense soit approprié de l'excédent non affecté, s'il y a lieu.

Adoptée

**7.12 RÉS. 015.01.2021 SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE  
TOURISTIQUE ET SPORTIVE AU QUÉBEC PAR LA  
MODERNISATION DE LA STATION PISCICOLE DE  
LAC-DES-ÉCORCES**

CONSIDÉRANT QUE les régions touristiques rurales accueillent beaucoup d'adeptes de la pêche ce qui crée une activité économique considérable et importante pour ces régions;

CONSIDÉRANT QUE les organismes d'ensemencement des Laurentides, de l'Abitibi, de la Mauricie, de Lanaudière et de toutes les autres régions du Québec ont besoin d'un approvisionnement en poissons de provenance publique pour maintenir la qualité de la pêche sur leur territoire afin de garder l'activité de la pêche attractive et à intéresser la relève;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De demander à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ce qui suit :

- Soutenir les économies des régions du Québec en leur permettant de demeurer attractives en introduisant un volume croissant de poissons ;
- Moderniser la station piscicole de Lac-des-Écorces afin de maintenir et augmenter la capacité de production de poissons de provenance publique, et ce, sur plusieurs sites distincts ;
- Développer un modèle de mise à disposition des poissons produits par le gouvernement pour les ZECS, pourvoies et autres par l'entremise des expertises développées sur les territoires.

Adoptée



8.1 **RÉS. 016.01.2021** **MANDAT POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR LA STABILISATION DU TERRAIN SUR UNE PARTIE DU PARC RENÉ-LÉVESQUE**

CONSIDÉRANT QU'une partie de terrain au parc René-Lévesque à proximité du bureau d'accueil touristique s'est effondrée suite aux fortes pluies;

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques est nécessaire avant de réaliser des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs peut être nécessaire également;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater monsieur Nicolas Roy de la firme Terraformex à présenter et signer toute demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la stabilisation de la berge et la naturalisation de la bande riveraine d'un tronçon de la berge derrière le bureau touristique au parc René-Lévesque.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées tel que spécifié dans la résolution numéro 123.05.2020 et que l'excédent soit pris à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-470-00-459.

Adoptée

11.1 **RÉS. 017.01.2021** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DES LAURENTIDES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre sur pied un projet d'agriculture urbaine;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, une initiative du comité d'embellissement, est de créer des bacs de légumes à différents endroits dans la municipalité avec principe de libre-service;

CONSIDÉRANT QUE c'est un projet structurant qui vise à dynamiser le milieu de vie de la communauté;



Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaéтан Marier  
ET RÉ SOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice du Service de la culture, des loisirs et du tourisme à présenter une demande d'aide financière de 16 000 \$ à la MRC des Laurentides dans le cadre du Fonds régions et ruralités pour un projet d'agriculture urbaine au coût total de 20 000 \$.

Adoptée

**11.2 RÉS. 018.01.2021 DON À L'ORGANISME PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel  
ET RÉ SOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder un don de 500 \$ à l'organisme prévoyance envers les aînés des Laurentides dans le cadre de leur campagne de financement.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit à même le budget de fonctionnement, poste 02-110-00-699.

Adoptée

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le Maire, Robert Bergeron, fait lecture des questions reçues par écrit et y répond.

**15.1 RÉS. 019.01.2021 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉ SOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés pour le mois de décembre 2020 au montant de trois-cent-vingt-trois-mille-trois-cent-quarante-sept dollars et sept cents (323 347,07 \$).

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2019-312 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

**16. VARIA**



**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions adressées au conseil ont toutes été répondues lors de la première période de questions.

**18. RÉS. 020.01.2021 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 58.

Adoptée

\_\_(original signé)\_\_\_\_\_  
Robert Bergeron  
Maire

\_\_(original signé)\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_(original signé)\_\_\_\_\_  
Robert Bergeron  
Maire